



Accompte en guise de salaire

Par **wonka**, le 17/02/2009 à 18:10

Bonsoir,

Cela fait plusieurs mois que mon employeur ne me verse que 1000 € de salaire en fin de mois (acompte) car il ne peut pas payer plus, l'entreprise n'étant pas en bonne forme (du à une mauvaise gestion).

Seulement, je ne vois jamais arriver la suite de mon salaire.

Pourriez-vous m'indiquer qu'elle doit être ma démarche sachant que mon patron ne veut rien entendre, et que j'ai quand même des choses à payer de mon côté que je ne peux assumer avec 1000 € par mois.

J'ai appelé l'inspection du travail mais ils n'ont pas le temps de prendre en compte ma demande.

D'avance merci pour votre réponse
Cordialement,

Sophie

Par **Visiteur**, le 17/02/2009 à 20:32

bonsoir,

soit lettre recommandée le mettant en demeure sous 8 jours de vous régler vos salaires en lui spécifiant que passé ce délai vous n'hésitez pas à faire un référé aux prudhommes

soit directement référé aux prud'hommes.

Ce n'est pas du ressort de l'inspection du travail...